

## **CONCLUSION DU MODULE 1**

L'éducation parentale et la protection de l'enfant répond aux soucis de permettre à toute personne ayant en charge les jeunes enfants, de disposer d'informations et de connaissances nécessaires à la prise en charge globale du jeune enfant. Elaborée autour de sept unités de formation interdépendantes, elle nécessite la participation de tous les intervenants dans la chaîne éducative des enfants.

A cet effet, les acteurs clés de l'éducation de l'enfant que sont les parents, les enseignants, les encadreurs pédagogiques et toute la communauté éducative doivent s'approprier l'éducation parentale afin de permettre d'avoir une éducation de qualité dans les structures éducatives où elle sera conduite.